apel
Essonne

Brétigny-sur-Orge, le 10 juillet 2025

Communiqué à la suite des publications concernant l'Institution Saint-Spire à Corbeil-Essonnes et Saint-Pierre-du-Perray.

L'APEL 91, association qui regroupe les 29 APEL du territoire de l'Essonne, suit avec attention la situation qui a récemment été publiée dans divers médias, dont le site de France 3 Ile-de-France, concernant les collèges et lycées de l'institution Saint-Spire située à Corbeil-Essonnes et Saint-Pierre-du-Perray (site dit de « Sénart »).

Informée dès le mois de mai dernier, l'APEL 91 s'est naturellement rapprochée de l'APEL de l'Institution pour tenter de comprendre le contexte de la situation puis a rappelé aux différentes parties qu'elle est incompétente sur ce sujet relevant du droit du travail.

L'APEL 91 a également rappelé que sa préoccupation première est la préservation des intérêts des parents d'élèves, au premier rang desquels, en priorité absolue, la sécurité des élèves confiés à l'institution.

C'est pourquoi, à la lecture des billets de blog rédigés à sens unique et de l'article, plus nuancé, publié sur le site de France 3 Ile de France, l'APEL 91:

- **Tient à rappeler une nouvelle fois que sa priorité principale est la sécurité des enfants, sur tous les plans, et qu'à ce jour, ni l'APEL 91 ni l'APEL Saint-Spire** (qui restent disponibles, toutes les deux pour entendre toute remarque/info de parents) n'ont été alertées de problèmes mettant en danger les enfants dans l'Institution ; Bien évidemment cette position pourra évoluer en fonction de nouveaux développements ;

- **Est confiante dans le résultat des enquêtes et démarches diligentées, entre autres par le CSE de l'établissement, qui permettront de faire un état des lieux de la situation, état des lieux réalisé par des autorités compétentes en la matière.** A ce jour et ce niveau d'information, l'APEL 91 n'a aucune raison de remettre en cause la confiance en la direction, en particulier le chef d'établissement, avec qui elle a, cette année 2024/2025, collaboré à plusieurs reprises dans l'intérêt supérieur des enfants et des familles ;

- **Ne doute pas qu'en fonction des résultats** desdites enquêtes dont il a déclaré vouloir tirer les conclusions, **le directeur diocésain** saura prendre les décisions privilégiant **l'intérêt général de tous** dans le respect et l'application des valeurs qui nous rassemblent ;

- **Invite toutes les parties** en présence à profiter de l'été pour **retrouver le chemin du dialogue**. **L'APEL 91 sait aussi pouvoir compter sur le professionnalisme** de l'ensemble des corps encadrant, enseignant et de direction **pour que la rentrée à venir se déroule sans problèmes majeurs** et que **l'intérêt supérieur des enfants** en termes de sécurité et

d'apprentissage **prime sur toute autre considération**, quelle qu'elle soit. C'est cela qui doit demeurer la priorité principale de toute la communauté éducative de l'institution ;

- **Souhaite rassurer les parents quant à la scolarité de leurs enfants au sein de l'Institution Saint-Spire qui à ce jour,** aléas et imprévus organisationnels communs à tous les établissements mis à part, **ne soulève aucune question** quant à la **sécurité** et le respect de la **dignité de personne** des enfants confiés ;

En outre, **nous voulons rassurer parents d'élèves et au-delà quant à notre suivi étroit de la situation** et l'adaptation de nos postures à chaque nouveau développement, **ainsi que sur le besoin de relativiser** la façon dont **certaines informations** ont été **amenées sur la place publique**.

Enfin, les parents peuvent à tout moment contacter leur association de parents d'élèves avec garantie d'une parole libre et protégée :

- Toute l'année, hors vacances estivales, l'APEL de l'Institution St Spire via les contacts habituels fournis aux parents ;

- Toute l'année, y compris lors des congés estivaux, l'APEL départementale de l'Essonne, joignable sur le « canal parents » à l'adresse parents@apel-essonne.org ;

- Toute l'année, dans un anonymat total garanti, la ligne ECOUTE PARENTS INFOS de l'APEL pour toute question ou problématique éducative, au sens large, au 01 46 90 09 60 de 9h à 18h les Lundi, Mercredi, Jeudi et Vendredi et le mardi de 14h à 19h. (service opéré par les Apprentis d'Auteil pour le compte de l'APEL).

Pour l'ensemble du Conseil d'Administration de l'APEL départementale de l'Essonne,

Arnaud Moore ***Président***	Gaëlle Féron ***Vice-Présidente*** ***Présidente déléguée***	Julien Banchereau ***Vice-président***